

## Compte-rendu du CA des 12 et 13 mars 2024 dans les locaux de Solidaires

**Présent-e-s** : 22 (10 femmes et 12 hommes).

**Pour les organisations syndicales nationales** (6 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Christian Mahieux, Anne Millant).

**Pour les Solidaires départementaux** (16 personnes) : 14 Basse-Normandie (Odile Hervieu, Jean-Pierre Nunès) ; 25 Doubs (Yveline Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Yves Le Lann et Marc Lerbey) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 54 Meurthe-et-Moselle (Michèle Clément) ; 59 Nord (Didier Delinotte, Michèle Béarez, André Delcroix) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort, Geneviève Mérand) ; 91 Essonne (Catherine Fayet ; Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

**Excusé-e-s** : Jacques Lavaud (Solidaires Finances Publiques) ; Jacky Chataigner (44 Loire-Atlantique) ; Denis Turbet-Delof (85 Vendée).

**Gérard Gourguechon donne des nouvelles de la santé de notre trésorier Denis Turbet-Delof** qui a été victime d'un AVC. Il a repris conscience, comprend et parle, mais subit toujours une paralysie partielle. Il est en rééducation à Saint-Gilles. Marc Lerbey va lui rendre visite le vendredi 15 mars et lui fera part de toute notre amitié.

**Il informe que Carine Delhostal, commissaire aux comptes** ces dernières années et qui connaît un peu la trésorerie de l'Unirs, a accepté de devenir trésorière adjointe en attendant le rétablissement de Denis. Il a pris contact avec une personne du Crédit agricole de Vendée et règle les problèmes administratifs avec elle.

Pour la désignation officielle auprès de la banque d'une trésorière adjointe, un document est rédigé et approuvé à l'unanimité.

Il présente l'ordre du jour qui est accepté.

### Ordre du jour :

**L'actualité du G9 et les initiatives « retraités et retraitées » depuis le C.A. du 16 janvier** : la réunion du G9 du 19 janvier à FO + la conférence de presse du G9 du 5 février + la réunion du G9 du 5 février à la CGT + le courrier aux parlementaires, aux groupes parlementaires et à Attal + la

préparation de la journée du 8 mars + préparation du colloque autour du 8 mars sur la question des pensions de réversion et les menaces sur les droits familiaux et conjugaux + préparation de la journée d'action des retraité.es du mardi 26 mars +

préparation du colloque « les 10 ans du G9 » du jeudi 23 mai.

**Trésorerie, campagne 2024 de collecte des cotisations, réforme du financement de l'UNIRS** de la part des structures nationales, des structures départementales et nos relations avec la trésorerie nationale de Solidaires. L'appel à cotisation 2024 est parti dans la note quotidienne du 2 février 2024, sur la base des 3 forfaits habituels (différenciés selon le nombre d'adhérentes et d'adhérents). Il nous faut déterminer les bases des cotisations 2025 et la méthode pour en discuter avec Solidaires national et avec les structures départementales.

**La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 3** « Notre outil syndical », avec plusieurs sujets importants : la question de l'unité syndicale (on pourrait prendre en exemple le G9) + le développement de l'Union syndicale Solidaires (et nous, une campagne de syndicalisation) + l'idée de faire des instances des outils au service de l'action syndicale (un jour, il faudra qu'on aborde ici la question des CDCA et celle de la place des personnes retraitées dans le « dialogue social ») + avec la question centrale pour nous de la place de l'UNIRS dans Solidaires (avec notre demande d'amendement à ce projet de Résolution) + l'engagement interprofessionnel + le fonctionnement au consensus + le rejet de la présence de l'extrême-droite dans nos rangs.

**L'organisation d'une campagne de syndicalisation par l'UNIRS :**

- Quelles initiatives avoir à l'égard des structures nationales ?
- Quelles initiatives avoir à l'égard des structures locales ?

**Le 100 % Sécu :** préciser cette revendication + ce que ça implique en ce qui concerne la maladie + ce que ça implique en ce qui concerne la perte d'autonomie + ce que ça implique en ce qui concerne la retraite.

**La préparation du Congrès de Solidaires : les propositions de modifications statutaires.**

**Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique :** la situation de l'agriculture et des agriculteurs et agricultrices en France + la « Politique Agricole Commune » et « Bruxelles » + les revendications + les manifestations et le ministère de l'Intérieur + le rôle de la FNSEA + etc.

**La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 1** « Notre syndicalisme dans un monde en crise », avec plusieurs points importants : l'impact de l'ordre international sur la situation nationale (dont notre engagement international, y compris désormais pour l'UNIRS) + la question de l'inflation, des salaires et des inégalités (dont celle des augmentations, différenciées ou pas, etc.) + la question de l'urgence climatique + la question des libertés, de leur régression et des répressions + l'urgence contre l'extrême-droite + les dangers de l'intelligence artificielle, des algorithmes (dont le tout dématérialisé) + les services publics.

**La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 2** « Enrichir, adapter et faire évoluer notre revendicatif », dont une partie sur les droits des femmes (un jour, il faudra intégrer des données en ce qui concerne la situation des femmes retraitées) + une partie sur le handicap (un jour, il faudra rapprocher cette partie avec ce que nous disons sur la perte d'autonomie des personnes âgées) + une partie sur la Protection sociale (dont l'aide à l'autonomie, l'élargissement de la Sécurité sociale à l'alimentation, au logement, à l'environnement et la question du financement de la sécurité sociale et celle de la démocratie sociale).

**Les CDCA :** en présence de camarades investis dans les CDCA, échanges sur l'implication de l'UNIRS dans les CDCA.

## **Actualités du G9 et les initiatives « retraités et retraitées » depuis le C.A. du 16 janvier 2024**

### **Réunion du G9 le vendredi 19 janvier**

La réunion s'est tenue le vendredi 19 janvier 2024, de 10 h à 12 h dans les locaux de FO.

Toutes les organisations étaient présentes, hormis LSR.

**Journée d'action des retraité·es** : la CGT propose le mardi 26 mars, date qui convient à tout le monde et qui est adoptée. Elle sera précédée d'une conférence de presse lundi 5 février à partir de 10 h 45 dans les locaux de la CGT.

**Les lettres au premier ministre et aux groupes parlementaires** sont adoptées et seront envoyées par FO.

**Haut Conseil de l'Âge** : la FSU a envoyé un projet d'expression contre la loi immigration et ses conséquences au G9. Le Président du HCA a annoncé qu'était proposé un travail transversal des 3 conseils du HCFEA (enfance, famille et âge) sur les conséquences de la loi immigration sur l'accès aux prestations et services des familles étrangères pour « publier une note d'analyse commune aux trois Conseils au cours du premier semestre 2024 ». Nous sommes bien conscients qu'une partie des responsables de la haute fonction publique, dont le HCFEA, tiennent au respect des droits. Le président du Haut conseil de l'âge a sollicité une intervention de notre part lors de son introduction du plénier du HCFEA.

## Conférence de presse du G9 du 5 février

Il n'y a pas grand-chose à dire, la presse n'est pas venue, hormis la presse syndicale.

La CGT est intervenue au nom des 9 sur la situation internationale, sur le Premier ministre qui n'a pas prononcé le mot « retraité·e » ni revalorisation des pensions dans sa déclaration de politique générale, sur la précarisation, sur les services publics, le

## Réunion du G9 du 5 février

La réunion s'est tenue le lundi 5 février 2024, de 14 h à 16 h dans les locaux de la CGT. Toutes les organisations étaient présentes, hormis la CFE-CGC excusée.

**Le communiqué de presse contre le doublement des franchises** et les participations forfaitaires aux frais de santé est adopté.

**Journée d'actions des retraité·es le 26 mars** : le contenu du tract que Solidaires écrira est évoqué, À Paris, un rassemblement est prévu à Bercy à 14 heures, malgré les objections de l'UNIRS, et une demande d'audience sera demandée à Bruno Le

**8 mars** : en plus du désormais habituel communiqué du G9, est décidé un colloque à Paris dans cette période de menaces sur la réversion et les régressions du départ à la retraite imposées par la loi.

**Anniversaire du G9** : il est décidé le principe d'un colloque à Paris, ouvert aux militantes et militants, sur « les 10 ans du G9, un exemple d'unité d'action » avec un sociologue qui pourrait intéresser les participant·es. Jean-Marie Pernot, qui travaille sur le syndicalisme, est évoqué, la FSU lui propose la date du jeudi 23 mai.

**Communiqué sur notre attachement à la paix face au développement des conflits et des guerres**, sur la nécessité de retrouver une primauté de la démocratie dans notre pays, d'arrêter la criminalisation de l'action syndicale et d'affirmer les revendications des retraité·es. Le communiqué est validé sans CFTC ni CFE-CGC.

**Prochaine réunion** : lundi 5 février 2024 à 14 h dans les locaux de la CGT (après la conférence de presse).

logement, le « bien vieillir » et l'absence de loi grand âge, le recul des normes environnementales dans l'agriculture, les menaces sur les droits familiaux et sur les pensions de réversion, la perte de pouvoir d'achat depuis 2017, puis elle a conclu par l'appel aux manifestations du 8 mars et du 26 mars.

Maire. Une conférence de presse aura lieu sur place à partir de 14 h. Chaque organisation prend en charge une partie de l'animation (camionnette avec ballon, barnum à installer sur place devant Bercy sur un thème incitant aux discussions, ...) et invite des responsables syndicalistes représentant·es d'entreprises ou de services qui informeront sur leurs luttes en cours (hôpital, Ehpad, Fonction publique, SNCF, etc.).

**Pour le 8 mars**, le communiqué et le colloque se précisent. Les intervenantes pressenties n'étant pas disponibles, la CGT et la FSU contactent d'autres personnes.

**L'anniversaire des 10 ans du « G9 »** montrera la persistance de notre unité et de nos actions au cours d'un colloque le 23 mai, de 14 à 18 h dans la salle Hénaff à la Bourse du travail de Paris avec Jean-Marie Pernot comme intervenant. Solidaires complètera le document « Historique du G9 », la FGR-FP envoie quelques photos pour l'agrémenter, voire pour faire une « exposition » présentant notre action commune depuis 10 ans.

**Les mensonges de Macron :** le document de Solidaires est validé pour envoi aux équipes.

**Rencontre des groupes parlementaires :** nous attendons leur réponse à notre demande de rencontre. Nous insisterons particulièrement auprès de LFI (Obono : FO), du Groupe de la gauche démocrate et Républicaine (Pierre Dharréville : FSU), des Socialistes et apparentés (Jérôme Guedj : Ensemble & Solidaires).

**Prochaines réunions :** lundi 4 mars à 10 h à la Bourse du travail-Château d'Eau de Paris et mardi 9 avril à 14 h 30 chez FO

## Courrier aux parlementaires, aux groupes parlementaires et à Attal

**Ces courriers reprennent le même contenu :**

- La détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des 18 millions de retraités.
- Le pouvoir d'achat en berne depuis des années malgré la rare application de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui a revalorisé les pensions de 5,3 %.
- Le passif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 9,1 % plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.
- Notre demande de rattrapage du pouvoir d'achat.
- L'oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des compléments santé.

- La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore plus leur accès aux soins et à la santé.
- Le sentiment d'un mépris à l'égard des anciens.
- Nos interrogations sur la démocratie avec l'adoption sans vote des PLF et PLFSS.
- La proposition de loi « Bien vieillir » qui stipule « Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans », engagement bien tardif et sans réalité immédiate, alors que les mesures dans la loi « bien vieillir » sont notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation dramatique actuelle.

## Réunion du G9 le lundi 4 mars avant le colloque

La réunion s'est tenue le lundi 4 mars 2024, de 10 h à 12 h à la Bourse du travail de Paris.

Organisations présentes : CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, et organisations absentes excusées : CFTC, CFE-CGC, Ensemble & Solidaires

**Le 26 mars :** sur Paris, les animations se préparent (barnums, ballons) et des responsables syndicaux ont prévu de venir pour parler de leurs actions en cours. Les responsables se retrouvent à 13 h pour s'installer. Solidaires assure le service d'ordre, bien que ce lieu soit calme.

Conférence de presse : FO la convoque pour 13 h 30, sur la Place, centralise les organes de presse auprès desquels nos organisations vont insister et cherche le meilleur lieu pour la tenir sur la place (devant un barnum).

Demande d'audience au ministre : elle va partir et il faudra insister auprès du secrétariat du ministre pour être reçus avant ou pendant le rassemblement. Pour cette audience, un questionnaire sera remis au ministre, pour cela, chaque organisation envoie des questions à la FSU qui centralise et en retiendra 3 ou 4. Il sera imprimé et distribué aux manifestant·es.

S'il y a audience, l'un d'entre nous en fera le compte-rendu sur la place. En tout état de cause, chaque organisation pourra intervenir (brièvement pour éviter la lassitude), en tenant compte de ce qui a été dit par les personnes précédentes.

Dans les départements, la mobilisation s'organise également. Des demandes de rencontres (avec les députés, sénateurs, préfetures, etc.) sont déjà déposées. FO centralise les informations sur les initiatives prises dans les départements.

**Rencontre avec Pascal Champvert :** Solidaires a envoyé un compte-rendu détaillé de la rencontre, dans lequel Pascal Champvert insiste sur l'âgisme. Pascal Champvert souhaite que nous envoyions le non-fonctionnement de certains CDCA.

Nous devons réfléchir sur le contenu de la revendication 100 % Sécu et sur le contenu d'un éventuel « reste à charge » (la question de la prise en charge, ou pas, du logement et de la nourriture ?).

**HCFEA :** nous partageons le constat du rapport, la dénonciation de la politique actuelle, certaines propositions (32 euros pour le coût horaire de l'aide à domicile, exigence d'une loi de programmation, etc.) et remarquons que le financement tient en 2 pages sur les 66.

**Projet d'une assurance obligatoire dépendance :** ce projet (déposé par la mutualité et des assurances privées) avait été refusée par le HCFEA, mais il revient dans l'actualité car il est déposé par une instance publique et repris par la ministre Catherine Vautrin le 3 mars 2024 qui le juge intéressant. Ce serait une assurance obligatoire dépendance, avec une cotisation à partir de 25 ans, qui donnerait lieu à une rente pour les personnes se retrouvant en GIR 1 et 2. Le montant de la cotisation dépendrait du montant de rente choisi et de la durée de cotisation. Ce projet ouvrirait ainsi ce marché au privé de façon obligatoire, ce qui serait totalement scandaleux : si c'est obligatoire, que ce soit pour la sécurité sociale.

## **Colloque du 4 mars sur les menaces sur les pensions de réversion et les droits familiaux et conjugaux**

La recherche d'intervenante n'a pas été fructueuse, la CGT a proposé une de ses responsables de l'UCR-CGT, ce qui a provoqué les départs de FO, CFTC et CFE-CGC. Pour mieux équilibrer les interventions, il a été décidé trois jours avant le 4 mars que la FSU (Marylène Cahouet) assurerait la présentation générale, que Solidaires (Patrice Perret) présenterait les droits familiaux et la CGT (Mijo Isabey) les droits conjugaux (réversion).

**Calculateur de la perte de pension :** la CGT a mis en place un calculateur, toujours perfectible : le retraité indique sa pension nette de 2020 et le calculateur indique la perte cumulée de chaque mois jusqu'à 2024. Cela sensibilise les retraité·es sur le montant de la perte, participe de la mobilisation et justifie la revendication du 10 %. Il va être mis en ligne et s'améliorera au fil du temps.

**Associations de l'aide à domicile :** facilitations faites aux « investisseurs » pour s'installer dans le secteur de la perte d'autonomie. Dans des départements, des équipes militantes parviennent à détecter des opérations de mise en difficultés financières d'associations à but non lucratif (notamment par la réduction des subventions), ce qui conduit à la fermeture de ces structures et à leur rachat par des investisseurs privés (Korian et autres). Il convient d'élargir ces initiatives et de médiatiser ces actions.

**Réouverture d'accueil physique dans les services publics :** le projet de FO, d'un courrier aux sénateurs et sénatrices pour leur demander d'appuyer la demande de mettre la proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat, puis de la voter est adopté par toutes les organisations présentes. Chaque département peut/doit interpellier ses sénateurs et sénatrices en utilisant ce courrier.

**Rencontre avec les parlementaires :** à la suite de nos demandes, nous avons un rendez-vous le 20 mars à 15 h à l'Assemblée nationale avec Jérôme GUEDJ. Chaque organisation envoie le nom de son participant à Ensemble & Solidaires.

**Prochaine réunion :** mardi 9 avril à 14 h 30 dans le local de FO

La salle de 68 personnes en a accueilli 35, dont 5 de Solidaires. La discussion a été riche. Un dossier sera réalisé par Solidaires (Gérard Gourguechon) à partir des 3 interventions et des discussions.

Nous aurons malheureusement l'occasion d'en reparler car le gouvernement souhaite réaliser des économies sur ces droits pour la retraite.

## Préparation de la journée d'action des retraité·es du mardi 26 mars

Paul Barbier de FO enverra mardi après-midi un tableau récapitulatif avec toutes les informations

d'ores et déjà remontées sur ce qui est prévu par les équipes dans les départements.

## Préparation du colloque « les 10 ans du G9 » du jeudi 23 mai.

Solidaires doit réaliser le document qui servira de support, Gérard Gourguechon rédige la partie « politique » d'analyse du G9 et Patrice Perret actualise la partie « historique » des actions du G9.

La salle du CESE pourra accueillir de nombreuses personnes, les équipes Solidaires ont toute leur place dans ce colloque qui représentera aussi l'occasion de rencontrer les autres équipes.

## Principaux éléments de la discussion

### Pour le 26 mars à Paris :

- Anne Millant note qu'il faut apporter des matériels, camion et sono, barnum, pancartes, autocollants, affiches, tracts Solidaires, banderole, etc.
- Geneviève Mérand ajoute que, pour se faire entendre et faire voir, des interventions sont prévues, des slogans sont en réflexion, etc. Des vieilles pancartes vont être ressorties et peut-être la banderole. Des tracts ont été diffusés, y compris les mensonges de Macron. L'UDIRS Paris regrette l'absence de manifestation, d'autant plus que l'audience à Le Maire risque, au pire de ne pas avoir lieu et, au mieux, de fortement décevoir.
- Gérard Gourguechon précise que la responsabilité du SO pour Solidaires signifie la présence de quelques personnes du SO qui savent réagir en cas d'improbable problème. Pour la conférence de presse des responsables nationaux, la CGT interviendra probablement la première puis il faudra « jouer des coudes » pour intervenir ensuite sans redire la même chose. Des responsables syndicaux informeront ensuite sur leurs luttes. Il répond à l'absence de manifs : la CGT a prévu un rassemblement, les autres organisations ont acquiescé même si nous avons souhaité manifester et avons souligné que « Bercy » est un lieu particulièrement sinistre.

**Pour le 14 Calvados** (Jean-Pierre Nunès), les revendications ne sont pas assez mises en avant. À Caen, une manifestation est prévue jusqu'à la préfecture.

**SUD-Rail** (Anne Millant) s'étonne des réflexions sur le contenu du 100 % car dans les Ehpad, pour les petites pensions, il ne reste que 10 % de la pension, il faut prendre en charge leur logement et leur repas que leur reste à charge ne peut pas payer.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) revient sur la question « est-ce que la Sécu prend en charge le repas et le logement » ? et rappelle que nous en avons déjà parlé, sans trancher.

**44 Loire-Atlantique** (Yves Le Lann) : les tracts ont commencé à être distribués. Le G8 du 44 manifesterà à Nantes et St Nazaire et rencontrera tous les député·es sauf un, mais un seul sénateur qui a répondu (NUPES).

**94 Val-de-Marne** (Carine Delhostal) : le G9 a organisé des distributions de tracts dans plusieurs villes du département (Créteil, Champigny, Vitry, Ivry, Villeneuve-Saint-Georges, etc.).

**91 Essonne** (Catherine Fayet) informe que le G6 est en réunion actuellement, il devrait prévoir des rassemblements à Evry et Étampes le matin du 26, avant le rassemblement à Bercy l'après-midi. Une mobilisation samedi s'oppose à la fermeture d'un centre d'urgence à l'Hôpital Nord-Essonne. Bercy est un endroit désert, mais la forte présence de la presse (comme à Varennes) compenserait.

**44 Loire-Atlantique** (Yves Le Lann) ajoute que Jacky propose de relancer la mobilisation par un tract sur l'actualité, l'austérité annoncée pour la grande majorité de la population, dont les personnes retraitées, et le pognon de dingue pour la Bourse et le CAC 40.

**59 Nord** (Michèle Béarez) : à Lille, rassemblement à 14 heures le 26 mars et audience à la préfecture, distribution de tracts. Conférence de presse le 22 mars.

**25 Doubs** (Yveline Bahy) : Solidaires impulse le mouvement car la CGT n'est plus représentée que

par une personne. La conférence de presse n'a attiré personne, une autre sera convoquée. Les tracts sont distribués. Il y aura une manifestation et une

audience. Il est demandé s'il y aura un autre appel ou communiqué pour le 26 mars.

### Réponse et décision (Patrice Perret) :

Oui, les revendications sont peu visibles dans le tract ... mais des équipes les ont trouvées trop visibles car elles sont en désaccord avec la revendication d'augmentation des pensions de 10 % (elles préfèrent une revendication uniforme) et ne l'ont pas distribué.

Un tract de Solidaires sera réalisé sur l'annonce de l'absence de revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en lien avec l'austérité alors qu'un pognon de dingue alimente des records du Cac 40. Il y aura aussi un encart sur la fin de vie.

### Au sujet des violences sexuelles et du communiqué de l'UNIRS pour le 8 mars :

**59 Nord** (Michèle Béarez) demande comment le tract Unirs est perçu.

**SUD-Rail** (Anne Millant) fait part de la surprise des gens lors des distributions de ce tract, l'étonnement sur le fait que les plus de 75 ans ne sont pas dans les statistiques.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) a participé à la distribution du tract sur les violences sexuelles faites aux femmes âgées, elle a discuté avec des

jeunes de la sexualité des femmes âgées et les a informées des problèmes en Ehpad. Les jeunes semblaient stupéfaites de découvrir que leurs parents, leurs grands-parents puissent avoir une sexualité.

**Gérard Gourguechon** ajoute sur ce point en informant que nous en avons parlé au G9, qu'il a affiché le tract au colloque du 4 mars et qu'il est intervenu aussi sur ce sujet au BN de Solidaires.

### Au sujet d'une future loi sur l'aide à bien mourir.

**Gérard Gourguechon** rappelle que nous avons déjà des positions dans notre dossier fin de vie : chaque personne doit pouvoir choisir sa fin de vie, le G9 ne l'a pas encore abordée.

**SUD-Rail** (Anne Millant) constate qu'avec les propos de Macron, il y a peu de différences avec la situation actuelle : il faut que la personne soit consciente (ce qui signifie qu'on ne tient pas compte des directives anticipées), et très malade pour y avoir droit, ce qui est déjà le cas actuellement.

**91 Essonne** (Catherine Fayet) pense qu'une expression de Solidaires serait importante, nous avons des choses à dire. L'équipe médicale doit donner son avis. Il faut en profiter pour rappeler la situation actuelle de l'hôpital public.

**59 Nord** (Didier Delinotte) connaît beaucoup d'adhérent-es de l'ADMD (Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité) et il est aussi dans une commission de la LDH qui s'en occupe. On s'oriente vers la procédure de l'Oregon qui délivre un produit, et non le système belge qui assure un suivi médical. Il faut une position syndicale sur cette loi qui devrait sortir en mai.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) : le sexe et la mort, on n'en parle pas beaucoup ; ce sont des sujets difficiles à aborder. Macron a consulté les religions, comme si elles allaient l'aider à aborder ces questions. Il n'y a aucun moyen pour les soins palliatifs, alors que travailler en soins palliatifs est très dur et demande des moyens. Les personnels n'y donnent pas la mort, ils accompagnent et sont opposés à l'aide au suicide. L'ADMD dit que la loi n'est pas suffisante. Ce sont les mêmes forces qui refusaient l'IVG il y a 40 ans, une frange de médecins libéraux se mobilisent contre le fait de donner la mort. La loi ne retire rien aux autres personnes et ne les oblige en rien, elle accorde un droit aux personnes qui en ont besoin et qui souhaitent en finir. Macron cherche des voix pour le 9 juin et ne veut pas déplaire avec un texte qui n'apporte rien, qui est clairement réactionnaire.

**SNABF Solidaires** (Odette Scherrer) : les religieux veulent maîtriser notre mort et s'immiscer dans nos choix de vie. Les directives anticipées ne sont pas appliquées si la personne est incapable de la redire au dernier moment.

**91 Essonne** (Roland Baille) : un intervenant à la télévision a dit qu'il serait préférable de développer les soins palliatifs ... en tenant compte des restrictions

budgetaires de l'hôpital. Au bout du bout, la vie n'est abrégée que pour une durée de 6 mois. Certains l'assimilent à du suicide car le patient s'injecte le produit. Une clause de conscience, comme pour l'IVG, permet au médecin de ne rien faire.

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) : nous avons pris position et signé un manifeste sur l'aide active à mourir, nous devrions être rejoints par la FSU et d'autres. Le projet de loi va être discuté à l'Assemblée nationale.

**Gérard Gourguechon** constate que suite aux déclarations de Macron, il va y avoir un débat public, ce qui est plutôt positif. Il va rédiger un projet de communiqué de l'UNIRS qui circulera au niveau du C.A. de l'UNIRS pour arriver entre nous à un texte consensuel avant d'être envoyé et diffusé. Dans cette expression il nous faudra déjà souligner que la situation faite à l'hôpital public, aux services de gériatrie, aux services de soins palliatifs, c'est déjà une aide à mal mourir, de fait, car ces non accès aux soins se traduisent bien par des morts supplémentaires. Dans ce premier communiqué, nous ferons surtout état de notre point de vue. Il est difficile de s'exprimer précisément sur les propos de Macron avant toute publication de projet de texte. Il semble tout de même vouloir aller un peu plus loin que la situation actuelle, car on entend déjà des religieux qui mettent en avant la fraternité, la nécessité de l'aide à vivre et qui cognent sur toute nouvelle initiative. Un intervenant s'est voulu « radical » en déclarant qu'avec Macron, c'était un choix idéologique qui conduisait à « *faire dégager le terrain à toute personne non productive* ». Une porte-parole des membres de la Convention citoyenne qui a travaillé en amont sur ce sujet estime que les propos de Macron ne reprennent pas leurs conclusions mais vont tout de même plutôt dans le bon sens.

**94 Val-de-Marne** (Carine Delhostal) commente un film de Belgique où se pratique l'euthanasie encadrée médicalement : à la première consultation, la personne, obligatoirement accompagnée, explique ses raisons de vouloir mourir, bien qu'il soit difficile de faire la part des choses en cas de troubles psychologiques. À la deuxième visite, elle peut venir seule. Ce n'est pas du suicide assisté, pour éviter une dérive sectaire pouvant conduire à des abus. Et il y a la question des mineurs.

**59 Nord** (André Delcroix) pense que chaque organisation doit rédiger ses propositions. La personne devrait déjà avoir le droit de choisir la façon de se faire soigner (il n'est pas toujours possible de se faire soigner comme on veut, par exemple par homéopathie). Le droit d'être soigné est mis à mal par le manque de moyens dans l'hôpital public. Il faut privilégier le droit des gens de choisir, leur libre choix. Macron ne satisfait pas la personne mais le personnel médical. Des personnes sont mortes alors qu'elles ne le voulaient pas.

**SUD-Rail** (Anne Millant) : l'IVG dans la Constitution, ce n'est pas Macron mais, au départ, des parlementaires. Les opposants, les mêmes qui sont pour la peine de mort, sont contre l'IVG, contre le suicide assisté, comme toutes les religions monothéistes. En plus, c'est très hypocrite car cela se fait déjà, l'aide à mourir.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) : il faut faire simple dans le communiqué : chacun doit avoir de droit de pouvoir choisir sa mort. Ce serait bien de l'avoir pour le 26 mars et intéresser la presse à ce sujet d'actualité.

**59 Nord** (Didier Delinotte) reconnaît une petite avancée, mais nous devons mettre le modèle Belge en avant, le suivi médical, plusieurs rendez-vous, patient et proches toujours questionnés ... c'est la meilleure piste.

**91 Essonne** (Catherine Fayet) conseille de ne pas entrer dans les détails. Pour Macron, c'est de l'affichage. Quand elle était infirmière, elle a vu l'accompagnement à la fin de vie, qui ne peut pas être fait dans la dignité, car on ferme des services, il manque du personnel et on débouche sur de la maltraitance. L'hôpital ferme des lits, le personnel manque pour accompagner. Le corps médical, et plus largement les soignants et les équipes, sont très réticentes.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) : le corps médical n'est pas homogène. Une frange de médecins s'oppose de façon virulente à l'ordre des médecins qui porte une idéologie conservatrice. La clause de conscience est redoutable, elle favorise cette frange de médecins.

**59 Nord** (Michèle Béarez) fait le lien avec la baisse de la médecine du travail, de l'inspection du travail, la hausse des accidents de travail.

**Gérard Gourguechon** intégrera dans le projet de communiqué ce qui a été dit sur le service public de l'hôpital qui n'aide pas à vivre.

## Les menaces sur les pensions de réversion et les droits familiaux et conjugaux

Le gouvernement a saisi le 23 mai 2023 le Conseil d'orientation des retraites (COR) pour envisager une évolution des droits familiaux et conjugaux. Une dizaine de notes du COR du 1<sup>er</sup> février 2024, écrites par les « experts », proposent des premières pistes d'évolution. Une prochaine séance, le 16 mai, envisagera des réformes et le rapport final, auquel les représentants d'organisations syndicales travailleront (mais avec quel poids ?) est attendu en octobre.

**Patrice Perret détaille le constat des notes du COR**, les raisons évoquées (retenues ou pas) pour justifier les droits familiaux et conjugaux, les pistes d'évolution explorées par le COR.

Voir sa présentation en annexe.

## Trésorerie, campagne 2024 de collecte des cotisations, réforme du financement de l'UNIRS

Gérard Gourguechon, en l'absence du trésorier Denis, et dans l'attente que Carine soit totalement au fait du dossier, informe qu'il est difficile d'aller au-delà de ce que nous avons déjà dit sur les cotisations, la part des structures nationales, des structures départementales et nos relations avec la trésorerie nationale de Solidaires.

L'appel à cotisation 2024 est parti dans la note quotidienne du 2 février 2024, sur la base des 3 forfaits habituels (différenciés selon le nombre d'adhérentes et d'adhérents) et les chèques commencent à arriver.

Il est acté que nous versons maintenant une cotisation à Solidaires, ce que nous avons fait au titre de 2024.

Nous devons déterminer les bases des cotisations 2025 et la méthode pour en discuter avec Solidaires national et avec les structures départementales.

Au préalable, nous devons nous réunir avec le SN pour réformer notre financement, notamment celui de l'Unirs au titre des 6 000 adhérent·es dans les fédérations et syndicats nationaux.

## La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 3

Le projet de Résolution 3 « Notre outil syndical » (version qui intègre les amendements acceptés par la commission des résolutions) comporte plusieurs sujets importants que Gérard Gourguechon développe :

- La question de l'unité syndicale (on pourrait donner en exemple le G9),
- Le développement de l'Union syndicale Solidaires (et nous, une campagne de syndicalisation vers les personnes retraitées),
- L'idée de faire des instances des outils au service de l'action syndicale (un jour, il faudra qu'on aborde en AG la question des CDCA et celle de la place des personnes retraitées dans le « dialogue social » au niveau national).

- La question centrale pour nous de la place de l'UNIRS dans Solidaires (avec notre demande d'amendement à ce projet de Résolution),
- L'engagement interprofessionnel,
- Le fonctionnement au consensus,
- Le rejet de la présence de l'extrême-droite dans nos rangs.

Le CA regarde ensuite le projet de résolution 3 et réagit sur quelques paragraphes.

Plusieurs interventions montrent que, dans Solidaires, les retraité·es occupent « trop » de place (ou plutôt les actifs pas assez) dans des commissions et groupes de travail de Solidaires, dans l'animation de Solidaires départementaux, dans des formations y compris nationales, ...

**Concernant notre place dans Solidaires**, un débat est prévu avec l'amendement que nous avons rédigé et qui a été déposé par SUD Culture et Média Solidaires et d'autres structures notamment départementales :

*L'UNIRS regroupe les personnes en retraite qui continuent d'adhérer à des fédérations ou des syndicats nationaux eux-mêmes membres de l'Union syndicale Solidaires (environ 6 000 personnes) et qui participent aux votes dans l'Union par le biais de leur organisation syndicale nationale. Elle regroupe également des personnes en retraite dites adhérent·es direct·es qui, ne pouvant ou ne voulant cotiser à une organisation nationale membre de Solidaires, cotisent comme retraité·es dans leur Solidaires départemental ou structure départementale de retraité·es (environ 400 personnes). Pour ces adhérent·es direct·es, l'UNIRS verse une cotisation à Solidaires et porte leurs votes dans les instances de Solidaires (BN, CN et Congrès) sans droit de véto.*

**1 - Après la réunion de la commission des résolutions, voici ce qu'est devenu le paragraphe sur l'Unirs** dans le projet de résolution avec les amendements intégrés (en surligné jaune) :

**[4.4 Débat : Place et attributions de l'UNIRS]**

**(R3) 4.4** Les 18 millions de personnes à la retraite subissent toujours les méfaits du capitalisme. **La retraite est et sont** (Sol 37) un champ de bataille idéologique et politique, dont ils et elles sont la cible. L'Union syndicale Solidaires se doit d'être bien présente dans cette partie de la population qui porte des revendications, notamment sur le **pouvoir d'achat revenu disponible** (Sud Santé Sociaux), la santé et les services publics, qui agit et manifeste régulièrement, notamment avec le groupe des 9 organisations de retraité·es.

L'Unirs fonctionne et participe aux instances de Solidaires, exprime les revendications des retraité·es, est reconnue par les autres organisations de retraité·es et les pouvoirs publics. Chaque structure nationale et départementale a un rôle à jouer dans la syndicalisation des retraité·es, en lien avec l'UNIRS qui coordonne l'action de Solidaires vers les personnes retraitées et qui propose des matériels et des informations spécifiques aux retraité·es.

**La découverte de ces deux modifications provoque de nombreuses interventions de la part des membres du C.A.**

**La discussion montre une unanimité contre les deux amendements acceptés par la commission des résolutions de Solidaires.**

Un projet de lettre pour attirer l'attention sur ces deux amendements est discuté, amendé et adopté à l'unanimité. **Voici le texte retenu :**

Très chères et chers camarades,

Le Conseil d'Administration de l'UNIRS, réuni les 12 et 13 mars, souhaite à l'unanimité attirer l'attention du congrès au sujet d'une modification d'une de ses revendications.

En effet, après la réunion de la commission des résolutions, voici ce qu'est devenu le paragraphe sur l'UNIRS dans le projet de résolution avec les amendements intégrés (en surligné jaune) :

**[4.4 Débat : Place et attributions de l'UNIRS]**

**(R3) 4.4** Les 18 millions de personnes à la retraite subissent toujours les méfaits du capitalisme. **La retraite est et sont** (Sol 37) un champ de bataille idéologique et politique, dont ils et elles sont la cible. L'Union syndicale Solidaires se doit d'être bien présente dans cette partie de la population qui porte des revendications, notamment sur le **pouvoir d'achat revenu disponible** (Sud Santé Sociaux), la santé et les services publics, qui agit et manifeste régulièrement, notamment avec le groupe des 9 organisations de retraité·es.

**Pour le premier amendement**, dire que la retraite est un champ de bataille idéologique ... est juste, mais doit venir en plus et probablement ailleurs que dans le paragraphe UNIRS.

Nous regrettons la disparition de l'affirmation selon laquelle les 18 millions de personnes à la retraite sont un champ de bataille idéologique et politique, dont ils et elles sont la cible. Nous venons d'en avoir l'illustration avec les propos d'un ministre sur la non-revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre des économies recherchées puis la violente réaction de Macron en conseil des ministres contre ceux qui fâchaient les électeurs retraité·es à quelques mois des élections... alors qu'il sera temps, plus tard lors de l'élaboration du PLFSS, d'annoncer cette mesure.

**Pour le deuxième amendement**, le revenu disponible est, selon l'INSEE, « la part des revenus dont dispose un ménage pour consommer épargner ou investir après avoir réglé ses cotisations sociales et impôts directs. Il sert de base au calcul du pouvoir d'achat ».

Transformer la revendication sur le pouvoir d'achat par le revenu disponible correspond à ce qu'ont fait certains présidents qui ont augmenté le revenu disponible en revalorisant les pensions et, en même temps, ont diminué le pouvoir d'achat en

revalorisant les pensions en dessous de l'inflation. L'augmentation du revenu disponible ne suffit pas, elle doit être supérieure à l'inflation.

D'autre part, les gouvernements ont aussi augmenté le revenu disponible de certains et certaines en supprimant la taxe d'habitation et en baissant l'impôt sur le revenu, ce qui a conduit à réduire le pouvoir d'achat par le recul notamment des services publics et le recours accru au privé, plus onéreux.

Nous souhaitons seulement attirer l'attention sur les conséquences de ces deux modifications, nous sommes persuadé·es que la discussion en congrès permettra de trouver une formulation consensuelle.

**2 - Le Conseil fédéral de SUD Santé sociaux a invité l'UNIRS à venir discuter** de la place de l'UNIRS dans Solidaires et nous a envoyé ses arguments motivant son vote contre le droit de vote de l'UNIRS. L'ensemble du CA apprécie cette démarche de dialogue, regarde les 5 interrogations de SUD Santé sociaux (en gras ci-dessous) et les échanges entre les membres du C.A. conduisent à apporter des éléments de clarification aux interrogations des camarades de SUD Santé Sociaux :

Chers et chères Camarades,

Le CA de l'UNIRS, réuni les 12 et 13 mars, a fortement apprécié l'invitation à débattre de la fédération SUD Santé sociaux. Nous pourrions donc discuter avec vous, le 28 mars, de notre place dans Solidaires. Celle-ci évolue en permanence et s'est précisée lors de la période de l'expérimentation du droit de vote, à l'aide des discussions en groupe de travail Solidaires sur l'UNIRS, en BN et en CN. Certaines évolutions répondent à certains de vos points mis en avant.

Le CA a repris chacun de vos points (en gras ci-dessous) et tenté d'y apporter des éléments de réponse :

**- Les retraité·es adhérent·es de l'UNIRS et de leur structure d'origine peuvent voter 2 fois.**

Chaque personne adhérente de Solidaires vote théoriquement deux fois, dans son Solidaires départemental et dans sa structure nationale, et il en sera de même pour nos 411 adhérent·es isolé·es, lorsque l'UNIRS sera reconnue structure nationale, porteuse de leur voix. Actuellement ces 411 ne votent qu'une fois, dans leur Solidaires départemental.

**- Ce sont les organisations syndicales et les solidaires locaux qui contribuent à l'UNIRS, qui n'est donc pas cotisante à Solidaires. Comment être adhérent à Solidaires sans y cotiser ?**

En 1998, lors de sa création, Solidaires n'a pas pensé aux retraité·es et c'est le congrès de 2001 qui a souhaité que les retraité·es des structures nationales s'organisent. La première rencontre nationale a eu lieu en septembre 2002 et regroupait des personnes retraitées membres du SNUI, de SUD Rail, de SUD CAM, du SU Caisses d'Épargne, du SNA Banque de France, de SUD Aérien, de Basse-Normandie et de Meurthe-et-Moselle.

Puis des équipes de retraité·es non-membres d'une organisation nationale elle-même membre de Solidaires (par exemple un syndicat des mineurs dans le Nord-Pas-de-Calais) ont voulu adhérer à Solidaires. Puis des personnes en retraite « isolées » ont voulu rejoindre Solidaires (venant de la CGT, de la FSU, etc., ou non-syndiquées auparavant) et ont pu le faire en adhérant par le biais des Solidaires départementaux. Rien de ceci n'avait été prévu et envisagé. C'est ainsi que l'UNIRS est devenue à la fois une union des retraité·es qui sont dans les structures nationales et qui sont incités à y rester et une structure nationale pour les adhésions de personnes isolées.

En début 2024, l'UNIRS a cotisé à Solidaires sur la base des 411 isolé·es et continuera de le faire à l'avenir.

**- Donner un droit de vote à l'UNIRS dans les instances nationales de Solidaires aurait des conséquences extrêmement sérieuses sur plusieurs des principes de base démocratique de notre fonctionnement dont principalement celui-ci : « ne vote que celui qui cotise et celui qui est à jour de ses cotisations ».**

L'UNIRS a commencé une réflexion sur son financement, tant de la part des Solidaires départementaux que de la part des structures nationales. Ceci doit se faire notamment en liens avec le GT Budget de Solidaires.

Nous estimons que donner une voix à l'UNIRS ne sera pas la fin du monde, ni de Solidaires, et ne bouleversera en rien les revendications ni les valeurs de notre Union syndicale.

L'expérimentation a d'ailleurs montré que l'UNIRS votait selon les valeurs de Solidaires, ce que le Comité National du 18 janvier 2024 a acté. L'inverse aurait tout de même été surprenant, les camarades aujourd'hui en retraite ayant été pour

la plupart auparavant militantes et militants dans des organisations membres de l'Union syndicale Solidaires.

L'UNIRS est à jour de ses cotisations 2024.

- **L'UNIRS aurait un droit de vote supérieur aux Solidaires Départementaux en voulant intégrer le Bureau national, c'est à dire l'organe directeur de Solidaires.**

L'UNIRS siège depuis le début de son existence dans toutes les instances nationales de Solidaires, dont le BN.

Nous avons un champ social à investir très vaste, des revendications nationales à élaborer et porter, des actions nationales à organiser, ... nous avons une vie nationale, ce qui n'est pas le cas des Solidaires départementaux. Depuis 2014 nous participons, avec huit autres organisations de retraitées et retraités (dont CGT, FSU, FO, etc.), à mettre en avant les revendications des personnes retraitées et notre plate-forme revendicative commune va désormais bien au-delà des questions de pouvoir d'achat/niveau de vie (santé, services publics, perte d'autonomie, âgisme, etc.). Régulièrement, le « groupe des 9 » appelle à des journées nationales d'actions des personnes retraitées.

- **Une grande partie de nos adhérent.es retraité.es ne souhaitent pas voir une part de leur cotisation reversée à l'UNIRS, Union dont elles n'acceptent pas l'existence.**

La règle dans Solidaires est de laisser les retraité.es dans leur syndicat d'origine, c'est ce qui se passe avec 6 000 retraité.es dans les structures nationales, quand ces dernières organisent leurs retraité.es, ce qui est loin d'être le cas de toutes.

Le congrès de Solidaires de 2004 a défini la place des retraité.es : « *Les retraité.e-s sont une composante à part entière de l'Union syndicale Solidaires. Ils participent à la réflexion globale de notre Union, mais rencontrent de plus en plus de problèmes spécifiques* ».

Celui de 2008 a précisé la place de l'UNIRS dans Solidaires et souhaité que chaque retraité.e soit dans une structure interpro de retraité.es membre de l'UNIRS : « *De la même façon que l'Union nationale des syndicats Solidaires organise les actifs pour assurer la défense de leurs droits, l'UNIRS organise les retraités afin qu'ils puissent faire face aux problèmes liés à la retraite, vieillissement, handicap et dépendance. Chaque syndicat professionnel doit faire en sorte qu'à la mise à la retraite chaque syndiqué puisse devenir adhérent à une structure interprofessionnelle (départementale, régionale ou nationale) de retraités, membre de l'UNIRS* ».

Le congrès de Saint-Brieuc de 2017 a acté « *Il n'est pas négligeable que le discours syndical, particulièrement celui qui peut être porté par Solidaires, soit présent dans cette partie grandissante de la population. Les retraités et les retraitées de l'UNIRS sont certes « en retraite », mais ils ne désirent nullement demeurer en retrait de la société, de ses tensions, de ses luttes. Ils sont « hors les murs » de l'entreprise, mais ils vivent dans la cité. Ils portent donc leurs revendications « retraité.es » mais aussi les revendications de transformation sociale portées par notre union syndicale* ».

## L'organisation d'une campagne de syndicalisation par l'UNIRS

- Quelles initiatives avoir à l'égard des structures nationales ?
- Quelles initiatives avoir à l'égard des structures locales ?

Plusieurs personnes présentes continuent de siéger dans les instances de leur syndicat (Banque de France, Emploi, Rail, ...) et n'arrivent pas à suivre les évolutions d'organisation, les sigles, l'arrivée massive de contractuel.les... Donner un coup de mains dans les premières années de retraite est possible, mais pour s'occuper

des revendications et des actions des retraité.es, il faut être en lien avec le département.

SUD-Rail (Anne Millant) fait part de la difficulté de faire renforcer la syndicalisation des personnes retraitées dans nos fédérations : l'UDIRS Paris n'a jamais eu de réponse à ses interpellations des syndicats. Chaque syndicat ne semble pas informer ses retraité.es de l'existence de l'UNIRS, de sa structuration et de la possibilité que ça ouvre aux camarades de militer dans de l'interprofessionnel.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) souhaite que l'on prenne en compte la situation de chaque structure. Dans des départements, les retraité·es font des choses, et dans d'autres, les retraité·es ne sont pas organisé·es. Des retraitables démissionnent par méconnaissance de l'existence du syndicalisme retraité.

**Gérard Gourguechon** en déduit que nous pourrions envoyer un courrier aux structures en reprenant le contenu de la résolution du congrès de 2008 : il est important de conserver adhérents les retraité·es et de leur faire savoir que l'UNIRS est là.

**91 Essonne** (Catherine Fayet) demande un support écrit présentant l'UNIRS (Patrice précise qu'il existe et sera envoyé) et souhaite une intervention vers les non-adhérents (c'est fait aussi).

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) rappelle que notre tryptique s'adresse aux non adhérents. Il semble que Solidaires Finances publiques éprouve de plus en plus de difficultés à conserver ses adhérents, il faudrait un argumentaire sur la base du cahier revendicatif pour expliquer le syndicalisme retraité et la nécessité de rester adhérent, dans son syndicat ou à l'UDIRS. Le blocage des pensions est tout aussi inadmissible que le blocage des salaires.

**SUD-Rail** (Anne Millant) fait part d'un texte SUD-Rail qui explique le syndicalisme retraité, mais qui n'a pas été accepté. Elle peut l'envoyer comme modèle, bien qu'il s'adresse à une population militante. Elle souligne que les distributions sur les marchés sont parfois l'occasion de prises de contact, parfois d'une discussion, qui pourrait déboucher sur une adhésion.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) : les syndiqué·es ont rarement pratiqué l'interpro, il faut insister auprès d'eux sur les revendications qui les concernent, la gratuité des transports, les frais de santé, le coût de l'aide à l'autonomie, ... Les Solidaires départementaux doivent insister pour la création d'une structure spécifique de leurs retraité·es.

**91 Essonne** (Roland Baille) voit le manque d'un fichier retraité·es. Il a répondu à un questionnaire de Solidaires 91 sur le développement. Les structures devraient parler des revendications et des activités des retraité·es, où chaque personne devrait se sentir concernée, ne serait-ce que parce qu'elle a des parents.

**94 Val-de-Marne** (Carine Delhostal) constate le peu de fréquentation des réunions départementales, il faut leur donner envie de venir en parlant de leurs problèmes. Le 94 est intervenu sur les problèmes locaux de santé. Il faudrait faire parler nos adhérent·es de leurs problèmes.

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) souhaite une réflexion sur l'organisation des UDIRS, qui sont très diverses selon les départements, une information sur ce que publie l'UNIRS dans les listes Internet. Les fichiers des retraité·es ne seront jamais donnés. La visibilité de l'UDIRS Paris a permis des adhésions. La diffusion des mensonges de Macron a plu dans les marchés. L'identification passe par les matériels, notamment le drapeau. Il n'y a pas d'UDIRS dans tous les départements de la région parisienne. À terme, il faut envisager en plus un genre de coordination Île-de-France.

**59 Nord** (Michèle Béarez) : nous sommes reconnus par les syndicats du Nord, mais nous ne savons pas comment ils s'occupent de leurs retraités, une seule personne assure le lien avec le Solidaires départemental.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) raconte l'histoire de l'UDIRS 75. Nous avons rencontré des camarades dans les manifestations et avons discuté. SUD PTT Postaux Paris nous ont invités puis nous nous sommes réunis souvent. Nous avons ensuite créé l'UDIRS Paris qui a été accueillie, et bien accueillie, par Solidaires Paris dont nous sommes devenus une section qui participe aux instances. Nous voulions être un syndicat, mais ceci nous a été refusé par la Préfecture. Nous allons régulièrement aux réunions de Solidaires 75 où notre participation est reconnue et admise. La question d'un drapeau s'est posée, et nous avons maintenant un drapeau qui permet aussi de nous identifier. Une liste des adhérent·es est devenue une liste de discussion. Toutes les informations sont envoyées. La banderole de Solidaires Paris est portée dans les manifs par des camarades de l'UDIRS 75 notamment. Les retraité·es se sentent concernés. Les distributions sur les marchés sont fréquentes.

**44 Loire-Atlantique** (Yves Le Lann) les retraité·es participent activement au Solidaires départemental et à ses commissions et y ont le droit de vote. Une petite carte de visite est remise aux retraité·es en complément du tract. Il a participé à son congrès de Solidaires Météo qui est bien content de conserver ses retraité·es pour montrer le poids du syndicat.

## Le 100 % Sécu

**Gérard Gourguechon présente ce point** qui doit préciser cette revendication, montrer ce que ça implique en ce qui concerne la maladie, la perte d'autonomie et la retraite.

**75 Paris** (Geneviève Mérand) : les personnes en ALD (Affection Longue Durée) pourraient ne plus être pris en charge à 100 %, la liste des maladies ALD serait revue, les soins annexes à la maladie ne seraient plus pris en charge. Les 95 % de personnes couvertes par une complémentaire subiraient de ce fait une augmentation du tarif.

**SUD PTT** (Philippe Cornélis) : les libéraux, les gouvernements successifs, diminuent la part de la Sécu, transfèrent sur la complémentaire. La croissance des ALD (population vieillissante) augmente les dépenses Sécu malgré les économies, d'où la tentative d'économiser sur l'ALD.

La revendication du 100 % Sécu pourrait s'appliquer progressivement : 100 % pour certaines maladies, 100 % à partir de 65 ans, puis à partir de 60 ans, etc. Ainsi, progressivement, nous pourrions arriver à un 100 % global. L'extension de la Sécu est nécessaire pour l'aide à l'autonomie, car le logement et les repas en Ehpad, ainsi que l'aide à domicile ne sont pas couverts et ce sont eux qui pèsent le plus, bien souvent.

**SUD-Rail** (Anne Millant) constate que sur une facture Ehpad pour les personnes valides, le soin est très faible, c'est le coût du logement et des repas qui prend toute la pension. Nous revendiquons le 100 % santé dans la branche maladie. Elle est pour le 100 % Sécu comprenant le logement et le repas, avec un regard sur le prix des logements et des repas.

**Pour le 44 Loire-Atlantique** (Marc Lerbey) il faut admettre des plafonds de prise en charge pour le logement et l'hébergement notamment.

**Pour 59 Nord** (André Delcroix) dans beaucoup d'Ehpad, les 5 € par jour ne permettent pas une bonne alimentation, le prix de journée est pourtant élevé, où se perd l'argent ? L'État paie des cotisations à la place des entreprises, c'est anormal, mais les exonérations augmentent.

Michèle Béarez estime que les résidents les plus riches pourraient contribuer davantage à la rénovation des locaux.

**25 Doubs** (Yveline Bahy) la loi « Bien vieillir » a été votée au Sénat le 6 février.

**Gérard Gourguechon** rappelle que l'ASH, l'aide sociale à l'hébergement, existe mais qu'elle est récupérable sur la succession. Le G9 pourra discuter du 100 % Sécu.

## La préparation du Congrès de Solidaires

**Gérard Gourguechon détaille les propositions de modifications statutaires.**

**Le quorum de 50 %** pose problème en BN et CN car il n'est jamais atteint, ce qui fragilise juridiquement nos décisions. Il est proposé de maintenir les 50 % pour le congrès qui atteint ce quorum et pour les BN et CN de diminuer le quorum à 25 %, ce qui est atteignable, mais pas toujours. En l'absence de quorum, il est prévu un vote lors d'une réunion suivante extraordinaire sans obligation de quorum.

Il faut l'unanimité pour que ça passe dans les statuts.

**Le droit de véto** est parfois utilisé à tort (sur une décision budgétaire par exemple) et une dérive est constatée. Un processus du véto est précisé.

### Discussion :

**SUD-Rail** (Christian Mahieux) remarque que les réunions ne cherchent plus le consensus, ce qui va vers un fonctionnement classique avec vote et tentation ensuite d'utiliser le droit de véto. La réflexion devrait être plus large. Trop souvent le droit de véto est brandi dans une situation où il n'est pas utilisable.

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) approuve, il faut en revenir à la recherche du consensus. Le congrès est révélateur du consensus, un projet de résolution part dans tous les sens et on arrive à un beau texte consensuel.

**SNABF Solidaires** (Odette Scherrer) : le véto ne doit concerner que les grands principes, les valeurs.

## Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique

**Gérard Gourguechon rappelle les éléments essentiels** d'un texte qu'il a rédigé et envoyé en amont sur la situation de l'agriculture et des agriculteurs et agricultrices en France, la « Politique Agricole Commune » et « Bruxelles », les revendications, les manifestations et le ministère de l'Intérieur complice de la FNSEA, le rôle de la FNSEA.

Ce texte figure en annexe.

### Principaux éléments de la discussion

**14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) :** l'artificialisation des terres grandit alors que l'on ne se nourrit pas avec du béton. Les villages s'étendent, les zones commerciales, les grands parkings, les bretelles des autoroutes, etc. : la bétonisation est partout au détriment des terres agricoles. La question se pose : « Après 60 ans d'actions violentes, faut-il dissoudre la FNSEA ? ». Les responsables des dégâts sont très rarement inquiétés depuis 1974. Nous avons vu des incendies, du fumier devant les administrations, en présence de la police complaisante... nous constatons le 2 poids 2 mesures.

**SUD-Rail (Anne Millant)** signale que nous allons payer les allègements de normes qui vont susciter des sanctions financières de l'Europe.

**44 Loire-Atlantique (Yves Le Lann)** en ajoute sur la collusion de la FNSEA avec le gouvernement. Le ministère de l'agriculture a bloqué des subventions aux agriculteurs bio qui ont crevé. La loi Egalim n'est pas appliquée à cause de la FNSEA qui infiltre les rouages du gouvernement et permet l'enrichissement de l'agro-industrie. Les centrales d'achat sont localisées à l'étranger. Les agriculteurs de la FNSEA ont rarement des amendes, et quand ils en ont, ils ne les payent pas et ça se termine souvent bien pour eux. Ce n'est pas pareil pour ceux de la Confédération Paysanne.

**59 Nord (André Delcroix)** en rajoute. Les Soulèvements de la Terre ont failli être dissous, leurs avocats ont fait le parallèle avec les dégâts impunis commis par FNSEA. Leurs actions ont été désignées « écoterrorisme » !

**59 Nord (Michèle Béarez) :** nous allons payer pour lutter contre les maladies provoquées par les pesticides, c'est une politique de court terme. On se révolte quand ?

**91 Essonne (Roland Baille)** intervient au sujet de la surproduction et de la mondialisation : l'élevage intensif en Europe permet d'exporter dans les pays pauvres ce qui entrave leur développement. Il donne l'exemple des poulets surproduits et aidés en Europe et qui vont ensuite au Sénégal concurrencer les petits élevages.

**94 Val-de-Marne (Philippe Barre)** demande quel type d'agriculture le gouvernement encourage avec les subventions. Le maïs qui pompe de l'eau ou le sorgo plus économe ? Parmi nos alliés, il existe la confédération paysanne qui a besoin de soutien, les Amis·e·s de la confédération paysanne (<http://lesamisdelacnf.org/>) appellent à un soutien citoyen. La politique du gouvernement nous fait bouffer des pesticides et payer des amendes pour non-respect de la réglementation. Sur le Larzac, les réserves foncières sont louées à des agriculteurs qui s'installent : les propriétés privées sont-elles justifiées ?

**94 Val-de-Marne (Carine Delhostal) :** le gouvernement obéit au lobby FNSEA qui nomme de fait le ministre de l'Agriculture. Dans certaines régions, la FNSEA dispose de quelques « gros bras », voire d'une « milice », qui sont là pour intimider celles et ceux qui regimbent. La transmission de l'exploitation de l'agriculteur qui arrête pose problème, car elle va au plus gros qui achète : c'est la « loi du marché ». Pendant le conflit, nous n'avons pas vu les ouvriers agricoles, les saisonniers, les migrants, les sans-papiers... Les métiers en tension en ont 3 qui concernent l'agriculture (Darmanin a répondu à la demande de la FNSEA).

**25 Doubs (Yveline Bahy) :** en Franche-Comté, des producteurs de lait pour le comté AOP s'en sortent bien avec un prix d'achat du lait convenable. Tous les jolis affleurements rocheux ont été retirés (maintenant c'est interdit) : il fallait niveler les terres pour faciliter le passage des gros tracteurs et des gros engins. Ils critiquent la PAC qui représente l'essentiel de leurs revenus. La Haute-Saône a des petits producteurs, ceux qui s'en sortent sont ceux

qui vendent directement sur les marchés. Il y a des micro-réseaux entre des producteurs et des consommateurs.

**14 Basse-Normandie** (Jean-Pierre Nunès) signale que les jeunes agriculteurs peuvent faire appel à « Terre de Liens » qui récolte des fonds pour acheter des terres et les louer aux agriculteurs qui cultivent bio. Solidaires et la Confédération paysanne, à travers l'Alliance Écologique et Sociale (AES), prennent position sur ces thèmes. Il invite à adhérer à l'association des Amis de la Confédération Paysanne.

**75 Paris** (Jean-Yves Lefort) élargit la réflexion à l'alimentation en circuit court, assurant une juste rémunération, à l'aide alimentaire, ... tout un mouvement populaire se construit sur l'alimentation, pour mieux manger pour tous, pour changer les habitudes. Il y a une éducation à l'alimentation qui doit être faite, contre la malbouffe industrielle. La Sécurité alimentaire est un vrai sujet, avec le respect des travailleurs dans l'agriculture et une bonne convention collective.

**SUD-Rail** (Anne Millant) revient sur l'artificialisation des terres : les communes sont limitées dans la bétonisation, mais n'ont aucune obligation de proposer la terre aux agriculteurs. Les grosses entreprises s'approprient des terres sans les cultiver.

**Gérard Gourguechon** : c'est un sujet important qui a beaucoup d'implications. Les interventions montrent que ce sujet intéresse et qu'il nous faudra y revenir. Il faudrait aussi que ceci soit pris en charge par l'Union syndicale Solidaires et aussi dans des Solidaires départementaux, en liens avec notamment la Confédération Paysanne.

Il note les choix des subventions européennes, les contradictions entre leurs propos et leurs actes.

Communautarisation des terres : il y avait une forte concurrence pour racheter les terres, il fallait s'échiner à emprunter pour pouvoir acheter et cultiver. En URSS, la terre appartenait à l'État avec une gestion très centralisée. Il faut un intérêt à ne pas épuiser la terre, à la conserver pour le long terme, la terre de proximité est transmise aux enfants et petits-enfants. La « communalisation » peut être le niveau le moins mauvais.

Les expérimentations d'une autre exploitation vont dans le bon sens : dans la Drôme, 20 % d'une vallée vit en autarcie. Nous y reviendrons aussi quand nous travaillerons sur la sécurité sociale alimentaire. C'est un domaine où notre comportement au quotidien a des conséquences, par nos achats nous déterminons nos choix. Il faudrait essayer d'avoir des comportements identiques à nos propos.

## La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 1

**Gérard Gourguechon présente les éléments essentiels du projet de résolution 1 « Notre syndicalisme dans un monde en crise » :**

- L'impact de l'ordre international sur la situation nationale, dont notre engagement international, y compris désormais pour l'UNIRS. Les situations de guerre, en Ukraine avec l'invasion par la Russie de Poutine, et les massacres à Gaza. Nous voyons bien que réclamer « la paix » ou « des négociations de paix », c'est d'aucun effet pour les gens qui meurent tous les jours, dès lors que le principal intervenant ne veut pas arrêter.
- La question de l'inflation, des salaires et des inégalités, dont celle des augmentations, différenciées ou pas, etc.
- La question de l'urgence climatique,

- La question des libertés, de leur régression et des répressions, notamment à l'égard des forces sociales et syndicales.
- L'urgence contre l'extrême-droite,
- Les dangers de l'intelligence artificielle, des algorithmes, dont le tout dématérialisé qui déstabilise nombre de personnes dans leur vie quotidienne.
- Les services publics.

### Principaux éléments de la discussion

**La notion de « revenu disponible » est ambiguë :** lorsque le gouvernement baisse les impôts et supprime des services publics, il augmente le revenu disponible et baisse le pouvoir d'achat par le fait qu'il faut payer plus cher le privé pour le service public disparu. Le terme « niveau de vie » ferait-il consensus ?

Il n'y a pas un mot sur la lutte des travailleurs sans-papiers, les camarades sur le terrain devaient écrire un amendement, mais ils n'ont pas eu le temps.

59 Nord (André Delcroix), sur le 5.6.2.5 pense que « RéinfoCovid » ne tient pas un discours d'extrême-droite et il va en discuter dans Solidaires Nord...

## La préparation du Congrès de Solidaires : l'examen du Projet de Résolution 2

Gérard Gourguechon présente les éléments essentiels de la résolution 2 « Enrichir, adapter et faire évoluer notre revendicatif » :

- Les droits des femmes (un jour, il faudra intégrer des données en ce qui concerne la situation des femmes retraitées, notamment les violences sexuelles faites aux femmes âgées)
- Le handicap, qui est pour la première fois abordé de façon assez complète (un jour, il faudra rapprocher cette partie avec ce que nous disons sur la perte d'autonomie des personnes âgées),
- La Protection sociale, dont l'aide à l'autonomie, l'élargissement de la Sécurité sociale à l'alimentation, au logement, à l'environnement et la question du financement de la sécurité sociale et celle de la démocratie sociale. Ce sont des sujets que nous abordons assez souvent au C.A. de l'UNIRS ; il nous faudra continuer pendant les trois prochaines années.

### Principaux éléments de la discussion

Nous aurons à travailler sur la barrière d'âge qui traite différemment les moins et les plus de 60 ans : personnes handicapées puis en perte d'autonomie.

SUD-Rail (Anne Millant) : il n'y a pas grand-chose sur les vieux et les vieilles, rien sur les violences aux femmes âgées. Il serait temps que l'on soit une structure de Solidaires ayant le droit de déposer des amendements...

75 Paris (Jean-Yves Lefort) : il n'y a rien non plus sur la pension d'invalidité qui maintient le revenu et permet la retraite à 62 ans avec l'ASPA, sur les migrants, sur les sans-papiers alors que l'actualité comporte la loi immigration. Le temps de présence en France a augmenté pour bénéficier de la pension et de la réversion.

14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) propose de distribuer le texte sur les violences faites aux femmes aux congressistes.

75 Paris (Geneviève Mérand) remarque que tous les invisibles sont oubliés : femmes âgées, sans-papiers, personnes handicapées, ainsi que le droit de grève en ESAT.

91 Essonne (Catherine Fayet) informe que 3 pages de la résolution concernent les personnes handicapées.

59 Nord (Michèle Béarez) et 75 Paris (Jean-Yves Lefort) : les seniors doivent travailler plus longtemps, ou plutôt être plus souvent au chômage avec des droits qui viennent de diminuer (le RSA qui ne compte pas dans le calcul de la retraite). 59 Nord (André Delcroix) ajoute que le RSA serait conditionné par le fait d'avoir une activité donc être de fait salarié.e.

## Les CDCA

Pour ce point, nous avons invité des camarades investis dans les CDCA pour échanger sur l'implication de l'UNIRS dans les CDCA.

OLIVIER Robert (Calvados) et BIGER Raymond (Finistère) participent en audioconférence, dans des conditions difficiles. Dans la salle, sont représentés en plus les CDCA du Nord, de Meurthe-et-Moselle, du Val-de-Marne.

Michèle Béarez a été mandatée par le CA de l'UNIRS pour animer les équipes dans les CDCA. Elle informe que des camarades prennent

beaucoup de temps dans le travail pour les CDCA et ont du mal à parler dans leur structure départementale des sujets techniques abordés en CDCA. Elle apprécie que le CA de l'Unirs discute des CDCA.

### Elle rappelle le rôle des CDCA.

Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie sont nés de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la Population en 2015. Ils ont remplacé les CODERPA qui ne concernaient que les personnes âgées. C'est une

instance de démocratie participative en faveur des personnes âgées et personnes handicapées. Leur mission est de renforcer la participation des PA et PH à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le Département. Les conseils sont compétents en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et l'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques mais aussi pour toutes les questions liées à l'accessibilité, au logement, à l'intégration sociale, aux loisirs, au tourisme, au transport, etc.

#### **Le CDCA est consulté pour avis sur :**

- Le projet régional de santé (PRS) et le schéma régional de santé,
- Les schémas régional et départemental relevant du code de l'Action sociale et des Familles, relatifs aux personnes en situation de handicap ou des personnes âgées en perte d'autonomie,
- La programmation annuelle des moyens alloués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil départemental et les régimes de base d'assurance vieillesse,
- Les rapports d'activité de la MDPH, de la Conférence des Financeurs et des Services du Département chargés des PA avant leur transmission à la CNSA et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,
- Le programme coordonné de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,
- Les conventions entre le Département et ses partenaires.
- La constitution d'une Maison départementale de l'Autonomie. Il est informé de l'activité et des moyens de cette maison départementale par le Président du Conseil départemental.

**Le CDCA peut débattre de sa propre initiative de toute question** concernant la politique de l'autonomie et formuler des propositions sur les orientations de cette politique. Il peut rédiger une motion en vue d'exprimer son opinion ou sa volonté dans les conditions fixées à l'article 4e.

**Le CDCA est présidé par le Président du Conseil départemental.** Chaque formation comprend un nombre égal de membres, au maximum 48 titulaires et 43 suppléants. Parmi ces membres, 2 vice-présidents qui représentent les formations PA et PH. Le mandat des membres est fixé à trois ans à compter de l'élection des vice-présidents.

La formation plénière se réunit au moins deux fois par an. Le Président et les vice-présidents, après avoir consulté leur formation respective, déterminent l'ordre du jour et mènent les débats.

Les avis sont rendus par les membres titulaires présents à la majorité des voix.

Chaque formation est composée de plusieurs collèges :

- Collège 1 : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants : syndicats et associations de retraités.
- Collège 2 : représentants des institutions : élu du Département, Maires, membres de l'ARS, CPAM, CARSAT, MSA (Mutualité sociale agricole), ARGIRC-ARRCO, Mutualité.
- Collège 3 : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des PA : syndicats (salariés), services à domiciles, URIOOPSS, UDCCAS, FEHAP, Petits Frères des Pauvres.
- Collège 4 : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des PA et PH ou intervenant dans le domaine de la compétence du Conseil : organisations de transports, architecte-urbaniste, bailleurs sociaux, fédération des plateformes de répit, réseau inter-CVS, Fédération des Centres sociaux.

**Actuellement, sauf erreur, il y a des militants Solidaires engagés dans les CDCA de l'Aude, du Calvados, du Finistère, de l'Hérault, de l'Île et Vilaine, de Loire-Atlantique, de Meurthe et Moselle, du Nord, de la Somme et du Val-de-Marne. (10 départements).**

#### **Voici les sujets dont nous pourrions débattre lors du CA de mars :**

- Comment se passent vos relations avec le Département ?
- Êtes-vous soutenus, écoutés et entendus ?
- Êtes-vous correctement informés sur la politique du Département concernant la perte d'autonomie des PA ?
- Le Département apporte-t-il des réponses à vos questions ?
- L'ordre du jour des assemblées plénières se fait-il après concertation avec les vice-présidents des formations ?
- Le Département saisit-il le CDCA au sujet des avis obligatoires ?
- Comment se passe le travail sur ces avis à donner ?

- Comment se passent les votes ?
- Formulez-vous des motions ou des avis (non obligatoires) de la formation PA au Département ? Comment sont-ils accueillis ?
- Travaillez-vous en intersyndicale en dehors des réunions de la formation sur des sujets concernant les Personnes âgées et la politique du Département ?
- Vous sentez-vous véritablement mandatés par le syndicat local des Retraités Solidaires pour

donner des avis, participer à des votes ou rendre compte de votre investissement ?

- En quoi la présence de Solidaires Retraités dans les CDCA est positive, intéressante ? Qu'est-ce qu'elle permet ?
- Faut-il proposer au groupe des 9 de s'emparer du sujet pour intervenir d'une façon ou d'une autre auprès des instances concernées par les CDCA (HCFEA, CNSA, ministère des Solidarités...) afin d'en améliorer le fonctionnement ?

## Situation dans les CDCA

**Pour le Nord**, Michèle Béarez précise qu'elle a été élue vice-présidente de la formation personnes âgées de son CDCA. Elle travaille en bons termes avec la CGT, la FSU et la CFE-CGC. Elle cite quelques actions de la formation PA :

**La formation a beaucoup travaillé sur la question des services à domicile** suite à un appel de l'Union nationale de l'Aide, des Soins et Services à domicile (UNA) qui alertait sur la situation financière catastrophique des services publics habilités à l'aide sociale à cause du financement nettement insuffisant de l'heure effectuée (24€50 depuis cette année dans le Nord), de l'inflation et des augmentations de salaire non compensées. La formation a rédigé une motion pour soutenir la demande de ces services d'une aide exceptionnelle de 50 millions d'euros du Département mais aussi l'appel à un cabinet d'expertise indépendant pour étudier le coût réel d'une prestation en fonction de la réalité économique des Services, de la durée et de la temporalité des prestations et des distances à parcourir d'un bénéficiaire à un autre et encore l'exigence de former et de rémunérer correctement le personnel. Les Services à Domicile subissent une grave pénurie de recrutement. Les gens souhaitent majoritairement rester chez eux mais ils vivent dans des conditions difficiles quand il n'y a pas les services suffisants pour répondre à leurs besoins ou que le reste à charge est trop élevé. Le « virage domiciliaire » du gouvernement vise surtout à faire des économies et à utiliser les familles comme aidantes.

**Plus tard, la formation a émis deux avis auprès du Département :**

**Le premier porte sur le bien vivre des PA à domicile et en EHPAD.** On y souligne les perspectives nouvelles présentes dans le projet de loi « bien vieillir » que ce soit au niveau de

l'expérimentation pour les SAAD dans les départements volontaires d'une dotation forfaitaire mettant fin à la tarification horaire, les aides financières annuelles au profit des départements qui soutiennent les déplacement des aides à domicile et favorisent les temps d'échange entre les professionnels des aides à domicile, le dégagement par la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie) d'une première enveloppe de plus de 150 millions d'euros pour aider les départements à financer leurs dépenses d'aide à l'autonomie. Et puis cet avis s'arrête sur la situation difficile de nombreux EHPAD qui connaissent des déficits mettant en danger leur pérennité pour diverses raisons conjoncturelles. Nous appuyons les demandes de soutien des directeurs d'EHPAD qui réclament des mesures pour compenser l'inflation, compenser les surcoûts induits par les changements de régime fiscal, compenser les coûts des revalorisations salariales pour les sections hébergement et dépendance. Ils demandent également davantage d'équité entre les territoires pour les subventions à l'investissement et la fusion des sections sanitaires, soins et dépendance.

**Le deuxième avis concerne les CLIC** (Centre locaux d'information et de coordination). Il commence par un rappel des missions initiales des CLIC et présente l'historique des évolutions qu'ils ont connus (intégration de l'information et de l'orientation des PH depuis la création des relais autonomie, diminution de leur nombre et élargissement de leurs territoire d'action, évolution vers les plateformes territoriales d'appui qui apportent un soutien aux professionnels pour les situations complexes sans distinction d'âge ni de pathologie en utilisant le financement initialement dédié aux PA, création des DAC (dispositifs d'appui à la coordination).

Le grand intérêt des CLIC, pour les missions d'information et les actions de prévention, c'est la

proximité pour un travail en partenariat avec les professionnels de santé, les collectivités locales, les associations d'un territoire.

Nous insistons sur la nécessité de maintenir les CLIC et leur financement.

**Nous avons donné un avis négatif sur le Projet régional de Santé** mais nous ne savons pas si cela a été transmis par le Département à l'ARS.

Pour le CDCA du Nord, il n'a pas été possible d'obtenir des frais de fonctionnement et de déplacement.

**Trois plénières de deux heures se tiennent par an.** Après avoir menacé de démissionner, nous en avons obtenu une 4<sup>e</sup> cette année mais qui ne traite que du handicap. Nous avons demandé de donner un avis avant et non après la présentation des délibérations en Conseil départemental, mais ça nous a été refusé : nous donnons donc notre avis après que la décision a été prise ! Même chose concernant le rapport d'orientation budgétaire du Département.

Les deux formations PA et PH ensemble préparent une journée d'information/formation sur le logement et l'habitat soutenue par le CD.

**Dans le Calvados**, Robert Olivier informe que Solidaires était dans le CODERPA et a continué dans le CDCA, dans le premier collège. Le renouvellement le 20 décembre 2023 a obligé à refuser du monde. Le vice-président est FGR-FP. L'information ne se fait pas, on l'apprend par la presse. Il faut aller chercher les informations et s'imposer.

**Plusieurs actions ont porté sur les SAAD** (Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile) gérés par les CCAS qui doivent payer les heures de service à domicile à un tarif supérieur à celui de la subvention nationale.

**Les Ehpad sont essentiellement privés**, ils représentent un pourcentage au-dessus de la moyenne nationale.

**Le fonctionnement du CDCA respecte la réglementation**, donne des avis obligatoires mais à l'arrache, avec des documents de 100 pages donnés au dernier moment. Nous apportons des critiques aux démarches proposées.

**Le personnel du département** gère le fonctionnement des plénières, mais les groupes de travail s'autogèrent et assurent les comptes-rendus.

Nous nous demandons à quoi nous servons, nous proposons mais sans voir le résultat de nos investissements. Nous avons des rencontres avec le Conseil Départemental, les maires, députés et les sénateurs.

**Les aides à domicile** ont des petites voitures sans permis, mais le recrutement est difficile à cause de la qualification non reconnue et de la formation trop faible, pourtant indispensable pour bien s'occuper des personnes.

**Il y a 70 SAAD** dans le département, dont 20 SAAD sont gérés par les communes, un vient de disparaître, ce qui, à chaque fois, laisse la place au privé.

**Notre présence dans les CDCA a-t-elle un impact ? Oui** répond Robert Olivier, car nous apportons nos idées et nos propositions, même si nous n'avons aucun pouvoir.

Michèle Béarez est d'accord, notre présence les sort de leur torpeur.

**Dans le Finistère**, Raymond Biger informe que le personnel est aux ordres de l'exécutif du Conseil départemental, dont le président ne siège jamais au CDCA. L'administration prend en charge les convocations et les comptes-rendus, à leur sauce.

La fusion des personnes âgées et handicapées leur a permis de modifier le fonctionnement, de contourner le CDCA en ne prenant pas son avis sur les sujets obligatoires, ce que nous avons dénoncé seuls, ce qui nous a valu d'être éjectés du CDCA 3 jours après. À cette occasion, d'autres associations ont été virées. L'AG de l'UDIRS ne devrait pas décider d'aller en justice sur notre éviction.

Nous avons émis à l'unanimité un avis défavorable au plan régional de santé (PRS), ce qui n'a rien changé.

Le reste à charge des EHPAD et des SAAD a augmenté.

**Dans la Meurthe-et-Moselle**, Michèle Clément siège au CDCA depuis un an. Elle demande des précisions sur le fond du problème qui a suscité l'éviction dans le Finistère.

Raymond Biger répond que nous ne plaisons pas à la majorité de droite (proche d'Édouard Philippe) du Conseil départemental qui ne fait que de l'autopromotion sans rien faire.

**Dans le Val-de-Marne**, Philippe Barre raconte que nous sommes rentrés grâce à la municipalité de gauche, puis que nous y sommes restés à l'arrivée de la droite, il fonctionne encore moins qu'avant, ne

tient qu'une réunion par an. Le document PRS de 120 pages est très intéressant et concerne tout le monde, mais nous ne nous en emparons pas. Ceci aurait justifié un travail interprofessionnel. Les avis obligatoires ne sont pas donnés. La vice-présidence « Personnes âgées » est revenue à la CFDT qui s'accommode de toutes les majorités. Nous nous investissons peu dans le CDCA.

**Jean-Pierre Nunès du Calvados** : le CDCA a été imposé aux Conseils départementaux qui n'ont aucune volonté politique de le faire fonctionner, de prendre l'avis des membres du CDCA. Dans le Calvados, les Conseils Départementaux sont toujours de droite. Nous travaillons avec la CFDT qui a organisé la mobilisation pour augmenter l'heure de SAD ... et le CD nous a fait croire que l'augmentation de 0,50 € venait de lui alors que c'était une mesure nationale.

**Au CDCA de Lille, André Delcroix** informe que les membres contestent et se font entendre. Le Plan Régional de Santé Hauts-de-France de 200 pages traite de problèmes importants de santé publique, dont la population doit être informé. Le CDCA a donné un avis négatif. Nous devrions nous efforcer de médiatiser les Plans Régionaux de Santé, car ça concerne directement les populations.

**Dans le Finistère**, Raymond Biger ajoute qu'ils n'ont jamais eu d'illusions sur les CDCA, même quand c'était une majorité de gauche. Ils savaient que c'est seulement consultatif. L'intérêt, c'est d'avoir quelques informations et de pouvoir donner un avis, même si ce n'est qu'un avis. Des entreprises privées reçoivent l'agrément et ensuite elles perçoivent les subventions !

**91 Essonne (Catherine Fayet)** : confirme que les PRS, c'est important. Dans le 91, beaucoup de structures, dont le Conseil Départemental, ont voté contre le PRS mais ce n'est pas médiatisé (il comportait la fermeture d'hôpitaux).

**Michèle Béarez (CDCA du Nord)** : nous croisons nos informations avec d'autres organismes sur la situation des personnes âgées. Les syndicalistes sont minoritaires, mais ils sont souvent là et les plus actifs. Ils peuvent créer une dynamique. Il est important de montrer nos désaccords au département contre certains projets. Des personnes âgées ne trouvent pas d'Ehpad, d'aide à domicile, ...

**Michèle Clément, suppléante au CDCA de Meurthe-et-Moselle** s'attendait à voir autour de la table tous les CDCA, mais il en manque plusieurs. Elle siège au CDCA du 54 où elle remplace Jean-Louis Collinot, qui y a fait un très gros travail. Elle y va avec un mandat de Solidaires 54. Le CDCA à Nancy fonctionne mal, avec un Conseil Départemental (CD) à majorité socialiste, mais les membres du CDCA ressentent un manque de fonctionnement, les commissions ne se réunissent pas, la plénière ne laisse la parole qu'à une personne. La CFDT est motrice et se bagarre pour les personnes âgées, elle a lancé un appel pour une intersyndicale qui va se constituer pour peser davantage (UNSA, CGC, FSU, CGT). L'instance est consultative, mais le CD joue le jeu. Les personnes semblent de bonnes intentions et le CDCA pourrait redémarrer. De beaux documents arrivent, mais est-ce de la poudre aux yeux ?

**Gérard Gourguechon**, à l'écoute des interventions, retient les échanges croisés et les points de vue différents mais pointus des associations qui lui font penser à ce que nous disent les camarades du HCA (Haut Conseil de l'Âge). Les 7 personnes du G9 interviennent au nom des 7 (avec, en a mont, un travail des 9), ce qui crée une dynamique et pèse sur les votes. Il peut arriver que la dynamique créée par les interventions convergentes des organisations du G7 amène d'autres structures à nous rejoindre.

La rencontre avec Pascal Champvert (président de l'association des directeurs d'établissement) a confirmé les convergences avec son association, ce qui augmente notre pouvoir de contestation. C'est donc plutôt utile.

Le PRS est important, il dirige la politique de la santé. Médiatiser le PRS peut intéresser les gens.

**Michèle Béarez** est d'accord, mais le PRS passe en revue toutes les maladies, représente un catalogue de bonnes intentions, mais les moyens manquent ce qui provoque des rafistolages. Les territoires sont vastes, alors que les CLICS sont une structure de proximité. L'intersyndicale représente une force pour s'affirmer. Pour une personne qui ne vient pas du secteur de la santé, ce n'est pas toujours facile, il y a tout un apprentissage, Il faut maîtriser les abréviations, le fonctionnement de la santé...

**Michèle Clément** : une personne de la Sécurité sociale est venue au CDCA de Meurthe-et-Moselle exposer toutes les aides possibles, c'était très intéressant. Elle confirme l'utilité de l'intersyndicale et estime également que ça vaut le coup d'être au CDCA.

**Geneviève Mérand (Paris)** a travaillé dans un établissement pour les enfants handicapés, avec des personnels de la santé formés à leur spécialité et qui allaient à domicile. Tout le personnel se rencontrait pour échanger. Pourquoi ce type de structure n'existe pas pour les personnes âgées ? Mettre en place des groupes de parole, ça aide les professionnels, et les malades en bénéficient finalement. Ce n'est pas toujours certain que nous soyons mieux « à domicile ». Ça dépend notamment des services dont nous pourrions bénéficier à domicile. Les services hospitaliers veulent nous convaincre que nous serons tellement mieux chez nous, dans notre cadre de vie, avec nos repères, etc. Ils veulent surtout qu'on dégage la chambre.

Aujourd'hui, le SAD est assuré par des personnes étrangères, sans compétence et souvent sans papiers, subissant des horaires abominables. Lever une personne âgée ne se fait pas n'importe comment. C'est dur de se confronter à un corps qui a vieilli. Nous sommes dirigés par des personnes qui se foutent de la vieillesse.

**Roland Baille** note que là aussi, l'essentiel c'est la question des moyens financiers.

**SUD-Rail (Anne Millant)** rappelle la loi El Khomri qui a prévu notamment des qualifications pour les personnels, mais il ne s'est rien passé.

**Michèle Béarez** évoque le puissant lobby des personnes handicapées, il n'y a pas d'équivalent pour les personnes âgées.

**Gérard Gourguechon conclut** sur ces échanges utiles et intéressants qui ont rassemblé plus de la moitié des départements où nous sommes dans le CDCA. Chaque membre de CDCA doit s'efforcer de faire savoir ce qui se passe de bien dans le sien, en utilisant la liste Internet CDCA <unirs-cdca@solidaires.org> Cela relance la dynamique. Il faudra aussi que le C.A. revienne sur les CDCA régulièrement.

## **Documents annexes :**

**Droits familiaux et conjugaux, pensions de réversion : texte présenté et discuté dans le point G9, à l'occasion du colloque dans le cadre du 8 mars.**

**L'agriculture et les agriculteurs en France en 2024 : texte présenté et discuté dans le point Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique.**